

CIL VILLETTÉ-PAUL BERT

« *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier,

263, rue Paul Bert, 69003 LYON

Déclaré en Préfecture sous le numéro **W691056416**

Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr

Site internet : cil-villettepaulbert.org

Réunion mensuelle du C.I.L.

Maison de quartier, le mardi 8 octobre 2019 à 20h

Etaient présents : Mmes, MM. Noëlle Balassa, Michel Berthomier, Christine Bouchekoura, Michel Catheland, Madame Col, Stéphanie Col, Bernard Conus, Béatrice de Montille, Sylvie Dubois, Anne Gabé, Sylvine Guillon, Paul Jacquin, Philippe Lewita, Michel Lirola, Josyane Locatelli, Jean-Mehdi Loukili, Eliane Macarez, Elisabeth Maurin, Odile Meunier, Bernard et Chantal Michet, Bernard Pichon, Marie-Claude Roustand, Alain Sauvadet, Théo Tremsal, Christel Vaissière,

Excusés : Mmes, MM. Ghislaine Anding, Maritza Yegavian, Gilles Vitalis.

1 - Clinique Emilie de Vialar.

Après la réunion d'information organisée le 18 septembre dernier par Madame le Maire, Jean-Mehdi Loukili et Madame Vaissière rappellent les tenants et aboutissants de ce chantier dont la réalisation préoccupe les riverains.

Trois projets sont en cours de réalisation. Ils concernent le chantier de la clinique, celui de la construction de l'immeuble GOGEDIM et celui du PARI / Forum Réfugiés, conduit par Grand Lyon Habitat.

Etant entendu que ces projets sont réalisés en un espace privé, les voies de recours sont quasi inexistantes. Pour ce qui concerne COGEDIM, l'immeuble comprendra 30 logements et 30 places de parking..

Il est prévu 40 places de parking à la clinique.

Le CIL qui n'est pas opposé aux divers projets, déplore toutefois les conditions dans lesquelles tout ceci se fait, notamment que Madame le Maire n'ait pas totalement respecté le contenu de son courrier du 28 octobre 2018 et réaffirme son soutien total à l'action du Collectif.

Madame Vaissière recueille en ce moment les idées des riverains pour voir comment agir, comment obtenir plus d'espaces végétalisés et comment réduire au maximum les nuisances créées par la clinique notamment, les circulations à venir, ... négocier peut-être la suppression de quelques places de parking.

Deux questions...

- Ne faudrait-il pas acter notre perplexité concernant les changements survenus entre le PLU et le PLU-H et montrer au moins que nous ne sommes pas dupes des intentions qui avaient pu motiver la chose.

- Bernard Pichon suggère que puisse être organisée une réunion tripartite – *Collectif, CIL, responsables du chantier clinique* - pour voir comment faire avancer les demandes du collectif. Madame Vaissière approuve la chose. Elle va solliciter les responsables de la clinique pour l'organisation de cette réunion. Jean-Mehdi, pour le CIL, reste l'interlocuteur du collectif.

2 - Le parc Jugan

A deux reprises, les 5 et 29 septembre, Bernard Pichon a attiré l'attention de Madame le Maire du 3ème sur la situation lamentable du Parc Jugan depuis quelques semaines. Il signalait notamment les problèmes d'insécurité, les nombreuses interventions des Polices, les rixes répétées, les nombreux débris de verre au sol, les incivilités, les excréments, les poubelles débordantes et les déchets de tous ordres ...

Mais devant l'absence de réponse concrète de la Mairie, B. Pichon a souhaiter alerter le Préfet sur cette question (*cf son courrier du 5 octobre en annexe*) des campements sauvages qui s'installent de manière

récurrente depuis plusieurs années dans les divers parcs de notre quartier . Concomitamment - le 4 octobre – le parc Jugan est évacué par la Police nationale. Il semble que le parc doive rester fermé jusqu’au printemps 2020. Une partie des personnes expulsées s’installe sur le petit square, à l’angle de l’avenue Pompidou et de la rue Gandolière. Une douzaine de tentes sont installées chaque soir. Les riverains s’apprêtent à signer une pétition pour dénoncer les nuisances créées par ce campement sauvage.

Nous attendons la réponse du Préfet.

Les riverains du 3, rue des Teinturiers déplorent aussi les nuisances, notamment sonores, qu’engendre le squat qui s’est installé dans l’ancien local exploité jadis par EDF-GDF. Madame Chantal Michet a écrit à ce propos à Madame le Maire du 3^{ème} (*cf son courrier du 16 septembre en annexe*)... qui a répondu qu’elle transmettait son courrier à Madame Martine Elbahar. (*Cette dame est 2^{ème} Adjointe du 3^{ème} arrondissement ; elle est en charge de la Tranquillité publique et de la Sécurité. Elle est Maire de nuit.*)

3 – Un projet immobilier aux 97/99 rue Baraban.

Plusieurs personnes qui demeurent dans ces immeubles sont présentes à la réunion mais aucune n’a connaissance d’un projet immobilier précis sur ce site dont le propriétaire est la SCI des Fougères. Le CIL demandera donc des informations à ce sujet à la Mairie du 3^{ème} arrondissement (par courrier). Il est important en effet de connaître les projets immobiliers en amont, de telle sorte que nous ne soyons pas acculés à « *prendre le train en marche* », comme ce fut le cas pour les projets Charade , Riboud ou Clinique de Vialar.

Il est signalé que ce terrain, avant tout projet de construction, devra être dépollué puisque ce trouvait là jadis une entreprise de décolletage.

4 – Vers le CICA du 5 novembre, en préambule du conseil d’arrondissement.

Josyane Locatelli était présente à la réunion préparatoire avec quatre autres associations de l’arrondissement. Le thème dont elle était porteuse, après notre dernière réunion mensuelle, a été retenu et semble faire consensus parmi les présents.

Il s’agit de réfléchir à la sécurisation, au développement important des pistes cyclables et aux dispositions à prendre pour assurer la cohabitation vélos-piétons, etc.

Il semble qu’il n’y a pas de mise à jour du plan des pistes cyclables depuis... 2016. Dès lors, et sachant que l’on doit faire remonter nos questions à la mairie avant le lundi soir 21 octobre, nous demandons la mise en place d’un plan cohérent, et accéléré des pistes cyclables notamment autour de la Part-Dieu. En effet, des pistes cyclables adaptées sont de nature à sécuriser les piétons sur les trottoirs (en évitant ainsi aux cyclistes de les emprunter)!

Un petit groupe de travail de 4/5 conseillers du CIL se réunira, ce jeudi 10 octobre, à 15h. à la Maison de Quartier, afin de documenter la question en vue de ce CICA du 5 novembre.

Rappel : Qu'est-ce que le CICA ?

« Prévu par la loi de décentralisation de 1982 et régi par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (ART L2511-24), le C.I.C.A. (Comité d’Initiative et de Consultation d’Arrondissement) permet de faire participer les associations à la vie municipale. Les séances sont publiques, cependant seules les associations inscrites sur une liste tenue par l’arrondissement peuvent participer aux débats. »

(Définition relevée sur le site de la Mairie de Lyon)

4 – Vers l’Assemblée générale annuelle et statutaire du CIL.

Pour l'heure, merci simplement de noter que cette Assemblée Générale aura lieu **le lundi 16 décembre à 19h30** à la Maison de Quartier, 263, rue Paul Bert. L'heure venue, vous parviendra une convocation plus complète, accompagnée du rapport moral et du rapport d'activités de l'exercice clos. A noter qu'à la fin de cette Assemblée générale sera projeté un diaporama d'une dizaine de minutes, réalisé par Josyane Locatelli pour les récentes Journées du Patrimoine et qui retrace l'histoire de notre quartier et tout particulièrement son passé industriel de ces deux derniers siècles.

5 - Divers.

Il nous est rapporté que les riverains de la place Sainte Anne regrettent que la caméra qui se trouvait en ce lieu ait été enlevée et jamais replacée. Nous avons demandé sa réinstallation (début 2019 à Mme le Maire et Mme M. Elbahar ne nous a pas répondu à ce jour...)

Michel CATHELAND, Secrétaire, le jeudi 10 octobre 2019

**La prochaine réunion mensuelle du C.I.L.
se tiendra à la maison de Quartier
le mardi 12 novembre 2019, à 20h.**